

# ELABORATION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT DE L'AERODROME DE BAR LE DUC – LES HAUTS DE CHEE

SYNTHESE DE LA CONFERENCE INTERSERVICES DILIGENTEE DU 29 JANVIER 2018 AU 28 MARS 2018

Collectivité territoriale / Etablissement Public de Coopération Intercommunale / Entreprise / Service déconcentré	Avis	Observations - Prescriptions
CODECOM de l'Aire à l'Argonne	Favorable	Avis favorable du Conseil Communautaire le 12 mars 2018
Maire des Hauts-de-Chée	ARF	Néant
Maire de Rembercourt-Sommaisne	ARF	Néant
Maire de Raival	ARF	Néant
Maire de Seigneulles	ARF	Néant
Président du Conseil Régional	ARF	Néant
Président du Conseil Départemental	Favorable	Aucune observation le 23 mars 2018
DREAL	ARF	Néant
DRAC	ARF	Néant
DRAAF	ARF	Néant
DDT de la Meuse	Favorable	<p><b>Urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la commune de Rembercourt-Sommaisne est dotée d'un P.L.U.</li> <li>• les communes de Raival et Seigneulles sont en procédure d'élaboration d'un P.L.U. et relèvent du Règlement National d'Urbanisme</li> <li>• la commune des Hauts-de-Chée est dotée d'une carte communale.</li> </ul> <p><b>Servitudes</b></p> <p>L'emprise des futures servitudes relatives à ce P.S.A. s'inscrivent dans le périmètre de servitudes existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• servitude radioélectrique contre les obstacles de type PT2, relative au faisceau hertzien de Bar-le-Duc / Ferme Saint-Roch à Erize-la-Petite / Bodinval est impactée par le projet de P.S.A. Il est donc souhaitable de contacter le gestionnaire de cette servitude (S.G.A.M.I. - EST – Espace Riberpray – Rue Belle-Isle – B.P. 51064 – 57036 METZ CEDEX 1 ;</li> <li>• d'autres servitudes relatives aux réseaux de transport d'énergie électrique, aux réseaux de transports d'hydrocarbure, aux réseaux de télécommunications, à la conservation du patrimoine et à la salubrité publique existent dans l'emprise du P.S.A.. Ces dernières ne génèrent aucune contrainte sur le projet.</li> </ul> <p><b>Biodiversité</b></p> <p>Le projet n'est concerné par aucun site classé Natura 2000. Il est cependant conseillé d'éviter la période de nidification (avril à juillet) pour l'intervention sur la végétation.</p> <p><b>Forêt</b></p> <p>Le projet impacte un groupe d'arbres constituant l'obstacle n° 1 qui dépasse les surfaces de dégagement. Il est notamment prévu l'abattage ou l'élagage des arbres qui dépassent de 3,3 à 8,2 mètres les cotes limites autorisées par le P.S.A. Il conviendra de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la hauteur maximale autorisée des arbres circonscrits dans le périmètre de l'obstacle n° 1, étant entendu que tous les arbres dépassant cette hauteur devront être abattus et que, par la suite, toute régénération sera maintenue sous cette hauteur ;</li> <li>• la surface de l'obstacle n° 1 ;</li> <li>• les références cadastrales des parcelles incluses dans le périmètre de l'obstacle n° 1.</li> </ul> <p><b>Eoliennes</b></p>

Observations - Prescriptions	Avis	Collectivité territoriale / Etablissement Public / de Coopération Intercommunale / Entrepise / Service déconcentré
<p>A ce jour, le projet d'élaboration du P.S.A. n'est pas concerné par la présence d'éoliennes ni de projet éolien.</p> <p><b>Contrainte militaire</b>  Le projet de P.S.A. se trouve dans l'emprise du secteur VOLTAC 3 d'Etain-Rouvres. Il convient de consulter le sous-service de la DIRCAM – B.A. 705 – Cinq-Mars-la-Pile, SDRCAM Nord, Division Environnement Aéronautique – RD 910 – 37036 TOURS CEDEX 02</p> <p><b>Sur le document « B note annexe (document provisoire) »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>page 5 au chapitre II.1-Préambule, actualiser le nom de la communauté de communes de « Triaucourt-Vaubécourt » qui, après fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2017 se nomme désormais « de l'Aire à l'Argonne » ;</li> <li>page 15 au chapitre II.2-Obstacles à venir, remplacer « s'il existe un plan local d'urbanisme (P.L.U.) » par « S'il existe un document d'urbanisme » et « S'il n'existe pas de P.L.U. » par « S'il n'existe pas de document d'urbanisme ».</li> </ul>	Néant	Délégué Militaire Départemental
Néant	ARF	Armée – DISID
Néant	ARF	Armée – DIRISI
Aucune observation le 16 février 2018.	Favorable	Armée – Etat-Major de Zone de Défense Est
Néant	ARF	RTB Grand-Est
Néant	ARF	RFF Grand-Est
Néant	ARF	GRT Gaz
Néant	ARF	Météo-France
Néant	ARF	Orange
Néant	ARF	TDF Nord-Est
Souhaite supprimer le seuil décalé en 24 par élagage des arbres, mais le SDF pourrait être mis pour le passage du chemin rural en bout de piste	Favorable	Aéroclub du Sud Meusien

ARF : avis réputé favorable, aucune réponse n'étant parvenue à la Préfète de la Meuse au terme de la durée réglementaire de deux mois de la conférence intersectorielle.